



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 11 numéro 1

Souhais de Bonne Année !

Janvier 2017

Dans ce numéro :



En ce début de janvier 2017, nous souhaitons que l'Année qui vient de s'amorcer soit une source de Bonheur, de Sérénité et d'Amour pour vous et pour les vôtres.

Que nos amitiés grandissent et que la santé soit au rendez-vous pour tous!

Larry Bernier, maire

Annie Tremblay, conseillère,
André Beaulieu, Adrien Francoeur, Gilles Lepage,
Yvon L'Heureux et Jules Morisset, conseillers,

Johanne Marchand, directrice générale et secrétaire- trésorière,
Mélanie Dagenais, d.g. adj., sec.-trés. adj. et agente de développement rural,
Jean-François Lessard, inspecteur et employé municipal.

Bonne Année	1
Budget 2017	2
	3
	4
Chronique l'Avertisseur	5
Salle d'entraînement	6
Pêche blanche sur le lac	6
Lac-Édouard sur les réseaux sociaux	6
Des nouvelles de votre Coop	7
Médailles pour chats et chiens	8
Les Amies d'Édouard	8
Coup de cœur d'une citoyenne	9
La P'tite École à la télé	9
4e édition du FestiNeige d'Édouard	10
	11
Les sentiers d'ADELE	12
Bonne année de votre service incendie	12
Chronique biblio	12
Thermostats dangereux	13
Célébration 24 décembre	13

Budget 2017



Chers contribuables,

Le 19 décembre dernier, le Conseil municipal de Lac-Édouard a adopté le budget municipal 2017 ainsi que les taux de taxes et les différents tarifs de service.



Vous recevrez bientôt votre compte de taxes 2017. Pour en arriver à le produire, nous avons élaboré un budget en essayant de s'en tenir à une augmentation en deçà de 2 %. Nous y sommes arrivés puisque le taux de taxes foncières augmentera cette année de 1,98 %.

Une augmentation de l'ordre de 38 544 \$ (+ 20,36 %) de notre quote-part, pour les compétences d'agglomération, nous a compliqué la tâche. Cette forte augmentation est due surtout à une facture de l'ordre de 250 000 \$ supplémentaires, pour la confection du rôle d'évaluation en 2017. En 2016, notre quote-part était de 189 277 \$; cette année elle est de 227 821 \$, sur un budget municipal total de 709 415 \$, représentant donc 32 % de notre budget. Basé sur la richesse foncière (RFU) de chaque municipalité, Ville de La Tuque paie 90,69 % des dépenses reliées aux compétences d'agglomération, La Bostonnais paie 4,22 % alors que Lac-Édouard fournit 5,10 %.

L'autre forte augmentation à laquelle nous avons dû faire face est celle des frais reliés à la Sûreté du Québec. De 37 437 \$ en 2016, ils sont passés à 42 549 \$ (+ 13,65 %).

Notre quote-part pour les compétences d'Agglomération ajoutée aux frais de la SQ totalisent 38,11 % de notre budget.

Le taux total de taxation 2017 est de 0,8468 \$/100 \$ d'évaluation, comparativement à 0,8304 \$/100\$ en 2016 (+ 1,98 %).

TAXES	TAUX/100 \$		ÉCART
	2016	2017	
Taxes foncières gén. Lac-Édouard	0,3808 \$	0,3240 \$	- 14,9 %
Réseau d'égout, PL-215, art. 2.2.2	0,0118 \$	0,0117 \$	- 0,85 %
Sûreté du Québec	0,0683 \$	0,0767 \$	+ 12,3 %
Quote-part Agglo. de La Tuque	0,3451 \$	0,4106 \$	+ 18,98 %
Frais de Transition	0,0244 \$	0,0238 \$	- 0,025 %
TOTAL	0,8304 \$	0,8468 \$	+ 1,98 %

Budget 2017 - suite

Voici la description des divers tarifs pour les services :

1. Ordures

Contribuables	2016	2017
Résidentiel	175 \$	190 \$
Commercial	890 \$	895 \$

2. Récupération

Contribuables	2016	2017
Résidentiel	35 \$	35 \$
Commercial	80 \$	80 \$

3. Fosses septiques

Contribuables	2016	2017
Villageois-réseau	90 \$	90 \$
Résidentiel permanent	80 \$	80 \$
Résidentiel saisonnier	40 \$	40 \$
Commercial	100 \$	110 \$

Quelques exemples de comptes de taxes foncières générales (sans les services) :

Évaluation	Années	Taux/100 \$	Taxes	Augmentation
35 500 \$	2016	0,8304	295 \$	6 \$
	2017	0,8468	301 \$	
84 700 \$	2016	0,8304	703 \$	14 \$
	2017	0,8468	717 \$	
157 000 \$	2016	0,8304	1 304 \$	25 \$
	2017	0,8468	1 329 \$	
259 000 \$	2016	0,8304	2 151 \$	42 \$
	2017	0,8468	2 193 \$	

Budget 2017 - suite

Si votre évaluation est différente de celles présentées dans ce tableau, vous pouvez trouver votre compte de taxes foncières générales en multipliant le montant de votre évaluation par 0,8468 et en divisant le tout par 100.

À titre de comparaison voici d'autres exemples de taux de taxation et de tarifs résidentiels 2017 dans notre région :

Municipalités ou secteurs	Taux/100 \$ d'évaluation	Ordures	Récupération
Parent	1,288	177 \$	55 \$
La Croche	1,172	296 \$	55 \$
Lac-Édouard	0,8648	190 \$	35 \$

En terminant, je voudrais remercier toute l'équipe municipale et en particulier madame Johanne Marchand, directrice générale, madame Mélanie Dagenais, d.g. adj. ainsi que monsieur Yvon L'Heureux, conseiller municipal. Grâce à l'expérience et aux compétences de ces personnes, le Conseil a adopté un budget qui tient compte des besoins de notre municipalité et de la capacité de payer des contribuables.

Pour de plus amples informations, téléphonez au 819-653-2238 aux heures d'ouverture de la Mairie, soit du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Larry Bernier, maire

P.S. : Si vous voulez recevoir mensuellement des nouvelles de Lac-Édouard (p-v des assemblées municipales, journal « Le Tour du Lac », etc.), faites parvenir votre adresse courriel à :

« muni.lacedouard@xplornet.com » pour être du groupe des 335 citoyens déjà abonnés. Si vous êtes déjà abonné, mais que votre adresse a changé, n'oubliez pas de nous en aviser.

Les comptes de taxes de 300 \$ et plus pourront être payés en 3 versements. De plus, ils pourront être payés dans les succursales des Caisses Populaires Desjardins, de même que celles des banques Laurentienne, Nationale et Royale.

Article à lire

Tamara Lalonde, petite fille de Lise Bertrand a publié quelques billets dans *La Presse*. Nous vous suggérons la lecture d'un de ceux-ci. Voici le lien pour télécharger le texte : http://plus.lapresse.ca/screens/f68476f0-f019-45ee-9d57-fa558af19b73%7C_0.html

Le texte sera aussi déposé sur le site Internet de la municipalité.

Soyons fiers de notre jeune relève !



Questionnaire sur la sécurité incendie

Quels sont les risques d'incendie dans votre résidence?

La division prévention du Service de sécurité incendie vous invite à prendre quelques minutes pour répondre aux questions qui suivent. Vos réponses vous indiqueront les risques présents dans votre résidence et auxquels vous devriez porter attention.

- ◆ Utilisez-vous un chaudron pour effectuer de la friture à la maison?
- ◆ Avez-vous des rallonges électriques conçues pour un usage temporaire, mais qui sont installées en permanence?
- ◆ Vos installations de chauffage (bois, granules, huile) sont-elles installées conformément aux recommandations du fabricant de l'appareil? (Si vous l'ignorez, la réponse est non.)
- ◆ Lorsque vous transvidez vos cendres, sont-elles mises dans une chaudière non combustible et déposées loin de tout combustible? Attendez-vous au moins 72 heures, le temps qu'elles refroidissent, avant de les mettre aux poubelles?
- ◆ Vos plinthes électriques de chauffage ont-elles un dégagement avec toutes matières combustibles (rideau, meuble, matériel, vêtement, etc.)?
- ◆ Avez-vous modifié ou installé vous-même des équipements électriques?
- ◆ Êtes-vous fumeur? Si oui, disposez-vous de cendriers incombustibles?
- ◆ Avez-vous l'habitude d'allumer des chandelles à la maison? Si oui, sont-elles à des endroits sécuritaires? À l'abri des enfants et des animaux? Loin de toute matière combustible?
- ◆ Mettez-vous dans votre sècheuse des tissus imbibés d'huile (mécanique, végétale, etc.)?
- ◆ Êtes-vous une personne qui pense à la prévention et qui fait des tournées de temps à autre dans la maison pour des vérifications ?

Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, il vous faudra porter une attention particulière à ce ou ces éléments. Nous tenons à vous rappeler qu'un avertisseur de fumée doit être présent à chaque étage d'un bâtiment et être vérifié régulièrement. Pour plus d'informations concernant ces sujets, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du Service de sécurité incendie de Ville de La Tuque au 819 523-9797.

Alexandre Bilodeau, t.p.i.
Capitaine à la prévention



Salle d'entraînement

Nous demandons à toutes celles et à tous ceux qui viennent s'entraîner au gymnase du Centre communautaire de ne pas sortir par la porte située du côté de l'église, mais plutôt par celle située du côté du stationnement. Merci.

Pêche blanche sur le lac Édouard

Cette année, la pêche se déroulera du samedi 25 février au lundi 6 mars 2017, inclusivement.

Les activités d'A.D.E.L.E auront lieu le samedi 25 février, le jeudi 2 mars et le dîner traditionnel, le samedi le 4 mars.

Plus de détails concernant les diverses activités paraîtront dans l'édition du Tour du Lac de février.

Le président, M. Claude Lavoie et son équipe de bénévoles vous attendent !



Lac-Édouard sur les réseaux sociaux

Depuis quelques années déjà, la municipalité de Lac-Édouard s'affiche sur les réseaux sociaux. En effet, vous pouvez vous joindre à notre page Facebook à l'adresse suivante: www.facebook.com/LacEdouard

Par la suite, vous n'aurez qu'à cliquer sur le bouton « J'AIME » situé en bas de la photo de la page d'accueil. Vous serez ainsi tenu au courant des dernières nouvelles au sujet de notre communauté. Vous aurez également la possibilité d'ajouter vos commentaires, photos, vidéos, etc., tout en gardant à l'esprit que la thématique est celle de la municipalité, le but premier étant de rassembler les gens et favoriser la communication.

Finalement, pour pouvoir accéder à cette page, vous devez posséder un compte Facebook à votre nom.

Au plaisir de vous y retrouver.



Des nouvelles de votre Coop

Notre magasin général est en opération depuis la mi-mai 2013. Voici les progrès accomplis au chapitre des ventes depuis l'ouverture :

ANNÉES	VENTES	AUGMENTATION
2013 (7,5 mois)	373 262 \$	
2014	667 184 \$	11,7 %*
2015	748 645 \$	12,2 %
2016	769 933 \$	2,84 %

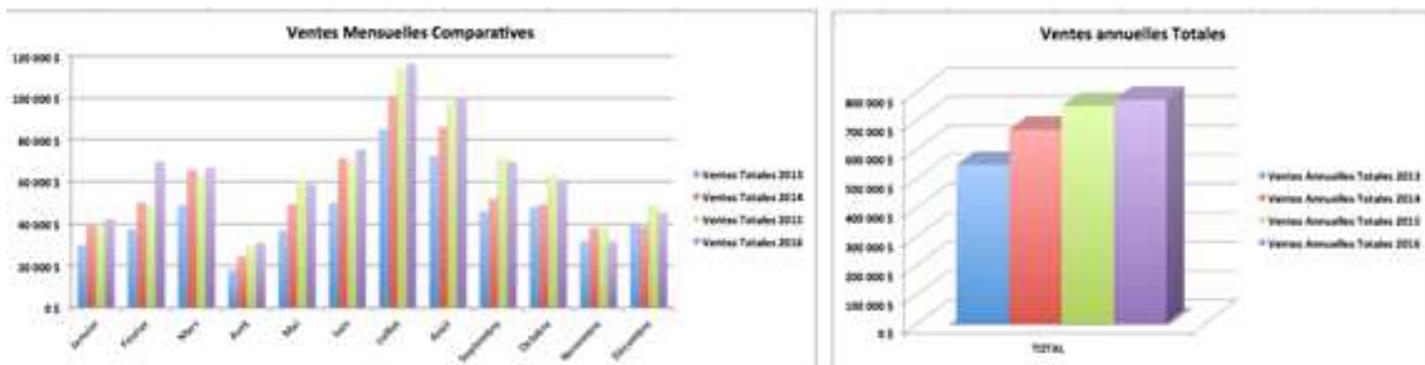
*En annualisant les ventes de 2013, on obtient une augmentation de 11,7 % en comparant 2014 à 2013. On peut donc affirmer que les ventes de notre magasin général ont progressé en moyenne de 8,9 % par année, depuis son ouverture.

Depuis l'ouverture en 2013, soit environ 3,5 ans, nos ventes totales s'élèvent à plus de 2,5 millions \$. Ces 2,5 M \$ ont été injectés dans notre économie locale et régionale. L'idée de se doter d'un tel service de proximité fut géniale et correspond à un réel besoin. Ce projet collectif est nettement porteur de développement pour la communauté de Lac-Édouard.

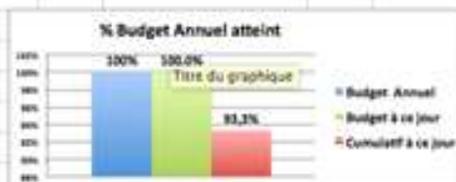


Continuons d'encourager notre Coop! Achetons CHEZ NOUS!

Huguette Cloutier, gérante



	Budget Annuel	Cumulatif à ce jour
Magasin	555 000 \$	540 351 \$
Essence	270 000 \$	229 582 \$
Total	825 000 \$	769 933 \$



Décembre 2016

	Ventes Mensuelles		
	Budget	À ce jour	Écart
Magasin	38 000 \$	31 837 \$	-6 163 \$
Essence	11 000 \$	13 452 \$	2 452 \$
Total	49 000 \$	45 289 \$	-3 711 \$



Procurez-vous vos médaillons pour vos chats et chiens



CHIENS et CHATS : MÉDAILLON D'IDENTITÉ

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 1^{er} février 2017
pour vous procurer le médaillon d'identité pour votre chien et/ou de votre chat.
Les médaillons sont en vente à la Mairie **au coût de 10 \$**.
Il est important que votre chien ou votre chat porte ce médaillon en tout temps.



En effet, advenant que l'inspecteur municipal le retrouve errant dans la municipalité (endroit public ou propriété privée autre que celle du propriétaire de l'animal), il pourra alors communiquer avec vous.

Un chien ou un chat errant, pour lequel on ne peut retracer le propriétaire sera confié à la fourrière municipale.

Voici un rappel de quelques articles importants du règlement 151-2016 concernant les chats et des amendes se rattachant au non-respect dudit règlement :

Article 3

Chaque propriétaire d'un chat qu'il a sous sa garde et contrôle doit – dans les deux mois de son acquisition ou dans les deux mois de l'adoption du présent règlement – procéder à sa stérilisation auprès d'un vétérinaire membre en règle de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec.

Article 4

Chaque propriétaire d'un chat qu'il a sous sa garde et contrôle doit faire rapport à la municipalité par voie postale, électronique ou en personne d'un certificat émis par le médecin vétérinaire ayant procédé à la stérilisation du chat et confirmant l'acte médical, et ce, dans les 10 (dix) jours de cet acte.

Article 7

Le défaut de se conformer aux dispositions du présent règlement entraîne une amende de 100 \$ pour une première infraction et une amende de 200 \$ pour toutes infractions subséquentes.
Ces mesures ont dû être adoptées par la Conseil municipal suite à la prolifération excessive du nombre de chats errants dans le village.

Merci de votre collaboration.

Les Amies d'Édouard

Les Amies d'Édouard reprennent leurs activités le lundi 16 janvier 2017.
Rendez-vous au Domaine Lac Édouard à 9 h pour un déjeuner.

Au plaisir de se revoir toutes.

Coup de cœur d'une citoyenne

J'ai eu la pensée en cette nouvelle année de prendre la plume et le papier afin de partager ce qui depuis quelques temps m'a touché.

Mes yeux ont vu et mon cœur fut ému de considérer les beaux efforts soutenus de tous ceux qui, bien décidés, ont cessé de fumer. Je tiens à féliciter ces personnes qui, avec détermination, tiennent bon malgré le double défi qu'ils ont à relever quand on pense à la facilité d'accumuler les livres non désirées. Bravo! Car nous aurons le plaisir de les voir vivre longtemps et en santé.

Avez-vous remarqué parmi nous les gens de cœur, les gens dévoués? J'ai réalisé combien je suis gâtée de pouvoir profiter, pendant la saison des nez gelés, d'une belle patinoire bien préparée. Malgré le froid et les millions de cristaux tombés, ce coin de plaisir est toujours prêt à satisfaire nos désirs de glisser.

J'aime regarder par la fenêtre, du haut de mon perchoir, ceux qui osent mettre mitaines et bas de laine pour marcher et prendre une bonne bouffée d'air même si c'est juste pour quelques pas au grand froid.

Nous sommes vivants, profitons-en!

Que ce soit en joggant, en skiant, en « raquettant » ou en glissant, que nos pieds nous mènent librement, comme quand nous étions enfants. Nous n'avons pas de longues réflexions à savoir si cela nous tente ou non. Une bonne paire de pantalon, de gros chaussons et voilà le bonheur de se retrouver hors de la maison.

Le chant des oiseaux, les beaux flocons, le vent dans le dos, comme c'est bon! Profitons de chaque journée pour exploiter les belles possibilités de ce beau village que Dieu nous a donné.

Alors, bravo à celui qui promène son chien, soir et matin. Félicitations à ceux qui déneigent l'entrée de leur voisin. Continuez à courir, à patiner, à promener vos petits bébés.

Un sourire répand le bonheur. Donnons notre temps, notre amour et notre appréciation car nous récolterons ce que nous semons.

Maintenant, profitons de chaque journée pour aller jouer, allons frapper à la porte d'un ami comme quand nous étions petits, car à deux c'est tellement mieux.

Bonne année!

Diane Rondeau (St-Jarre)

La P'tite École à la télé !



La chaîne de télévision Unis a tourné une émission portant sur La P'tite École de Lac-Édouard à l'automne 2016. Cette émission dont le titre est : « De par chez nous », sera diffusée le jeudi 12 janvier 2017, à compter de 19 h 30.

4e édition du FestiNeige d'Édouard !

Quand ? Le samedi 11 février 2017.

Où ? À l'extérieur du Centre Communautaire et au sous-sol de l'église.

Quoi ? Inscriptions individuelles ou par équipe nécessaires avant le 8 février 2017.

Coûts ?

Option Journée : incluant les jeux de l'avant-midi et participation au tournoi de hockey

10 \$ par personne (à partir de 13 ans)

Gratuit pour les 12 ans et moins

Option Soirée: incluant les activités de soirée et le souper

15 \$ par personne (à partir de 13 ans)

5 \$ par enfant de 12 ans et moins

*Pour les inscriptions de dernière minute (le 11 février), un supplément de 2 \$ par personne sera ajouté.

LE PROGRAMME :

9 h 30 : Paiement des participants et inscriptions de dernière minute (à 12 \$ au lieu de 10\$ par adulte)

Les jeux de l'avant-midi

10 h : Tictactoe géant en équipe de 4 personnes.

11 h : Souque à la corde en équipe de 4 personnes.

11 h : Volleyball dans la neige en équipe de 4 personnes.

11 h 45 : Course de ski de bois en équipe de 4 personnes.

*Accès à la glissade pour tous en tout temps

12 h : Dîner au sous-sol de l'église (apportez votre lunch)

Les jeux de l'après-midi

13 h : Tournoi de hockey-bottine en équipe de 5 personnes (4 joueurs, soit un minimum de 2 gars et 2 filles et un gardien de but au choix). Aucun remplaçant ne sera autorisé.

13 h : Tournoi de hockey-bottine junior (5 à 12 ans) hors patinoire

La soirée

18 h : Souper au sous-sol de l'église avec tirage de prix de présence pour les participants du FestiNeige d'Édouard ainsi qu'un petit encan.

19 h 30 : Raquette nocturne.



FestiNeige d'Édouard - suite

En vente sur place :

Bouteilles d'eau, boissons gazeuses, chips et tablettes de chocolat.

Vous pouvez apporter vos consommations, en canette ou en plastique. Aucune bouteille en verre ne sera acceptée sur le site.

POURQUOI PARTICIPER ?

L'Association Quid Novi est un organisme sans but lucratif. Cette activité est réalisée grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Par votre participation, vous rendez possible le financement de divers projets au bénéfice de notre communauté. Nous avons besoin de vous pour continuer à dynamiser notre milieu. Les projets qui ont déjà été mis en place pour VOUS :

Salle d'entraînement à accès gratuit

Contribution monétaire à la rénovation du gymnase du Centre Communautaire

Équipements pour activités hivernales (ex. chandails de hockey)

Équipements pour La P'tite École

POUR VOUS INSCRIRE :

Isabelle : 819-653-2003

ou

Via la page Facebook du FestiNeige d'Édouard

Événement organisé par l'Association « Quid Novi » Lac-Édouard qui sert à doter notre municipalité d'équipements récréatifs ou éducatifs ou encore d'organiser des activités pour les jeunes et moins jeunes.

Responsables : Annie Tremblay, Isabelle Jomphe et Nicolas Bernard.



Parents et amis, venez jouer avec nous!

Les sentiers d'ADELE

Vous avez peut-être remarqué de nouvelles affiches à l'entrée des sentiers d'ADELE? Ce sont des coordonnées pour les évacuations d'urgence. Advenant un incident nécessitant un transport d'urgence, vous n'avez qu'à vous rendre à une résidence proche, composer un des numéros affichés et donner votre position à l'aide des coordonnées sur l'affiche.



Bonne année de votre service d'incendie

Le Service de sécurité incendie de l'Agglomération de La Tuque, nos pompiers volontaires ainsi que nos premiers répondants profitent de cette occasion pour souhaiter à toute la population une Heureuse Année 2017.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.
Soyez sécuritaire lors de vos déplacements !



Chronique de votre biblio

Nouveautés à la bibliothèque municipale

En effet, vous pouvez emprunter des livres-audio. Sur un support du type CD, vous pouvez les écouter à la maison ou en voiture. Documentaires, romans, apprentissage de langues, etc. : à vous de choisir !



Thermostats dangereux



Santé Canada a annoncé un rappel des thermostats indiqués ci-dessous.



Nom de marque	Numéros de modèle
Maison	HTM511 HTM611
Noma	HTM211 HTM311 HTM611 HTM621
Rona	HTM611
UPM	HTM211 HTM311 HTM511 HTM611 HTM621

Certains numéros de modèle peuvent se terminer par une lettre, par exemple HTM221A. Cette lettre indique une légère modification apportée au produit, comme la taille de l'écran ACL, les boutons ou la couleur de l'unité. La présence de ces lettres n'a aucune incidence sur les numéros de modèle inclus dans le présent rappel. Les unités rappelées ont été certifiées en fonction des normes canadiennes par la CSA International.

Identification du risque

Les unités peuvent surchauffer, produire de la fumée, endommager le mur et présenter un risque d'incendie.

Depuis juin 2011, les consommateurs et les détaillants ont signalé à Santé Canada 24 incidents où les thermostats ont surchauffé, fondu et endommagé le mur. Aucune blessure n'a été déclarée.

Ce que vous devrez faire

Les consommateurs devraient immédiatement cesser d'utiliser les thermostats rappelés et communiquer avec le détaillant auprès duquel ils se sont procurés le produit puisque l'importateur n'est plus en affaires. Ils peuvent également retirer les thermostats et les jeter conformément aux directives en matière de la mise au rebut de leur municipalité. En tout temps, vous devez demander à un électricien certifié d'effectuer les travaux.

Célébration de la Parole du 24 décembre 2016

Pour démontrer que la fête de Noël est là pour commémorer la naissance de celui qui a bouleversé le monde avec son message d'Amour et de Paix, Marjelaine et Marthe Chabot ont créé une nouvelle crèche dans l'église de Lac-Édouard.

Merci à ces deux bénévoles pour cette œuvre toute simple, mais combien significative.



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : 819-653-2238
Télécopie : 819-653-2338
Messagerie : muni.lacedouard@xplornet.com

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12 h



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
819 653-2438 / Courriel : dg.lacedouard@xplornet.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
819 653-2238 / Courriel : insp.lacedouard@xplornet.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale adjointe et agente de développement rural
819 653-2238 / Courriel : muni.lacedouard@xplornet.com

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la prochaine assemblée publique :

le mercredi 8 février 2017 à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !

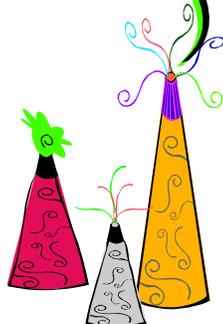
Bonne Fête

Janvier

20 : Bertrand Richer
20 : Jessica Boivin-Côté

Février

5 : Diane St-Jarre
7 : Annie Tremblay
8 : Guy Fluet
8 : Christian Côté



Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier, communiquez avec les responsables du journal **avant le 1er mercredi du mois**, soit le 1er février pour le prochain numéro.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail. Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit : courriel ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Mélanie Dagenais
819-653-2155 / 819-653-2238
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca
ou muni.lacedouard@xplornet.com